

Commune : MONTELS (203)
Section : 0A01
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/2500
Date de l'édition : 09-11-2006
Date d'application : ?

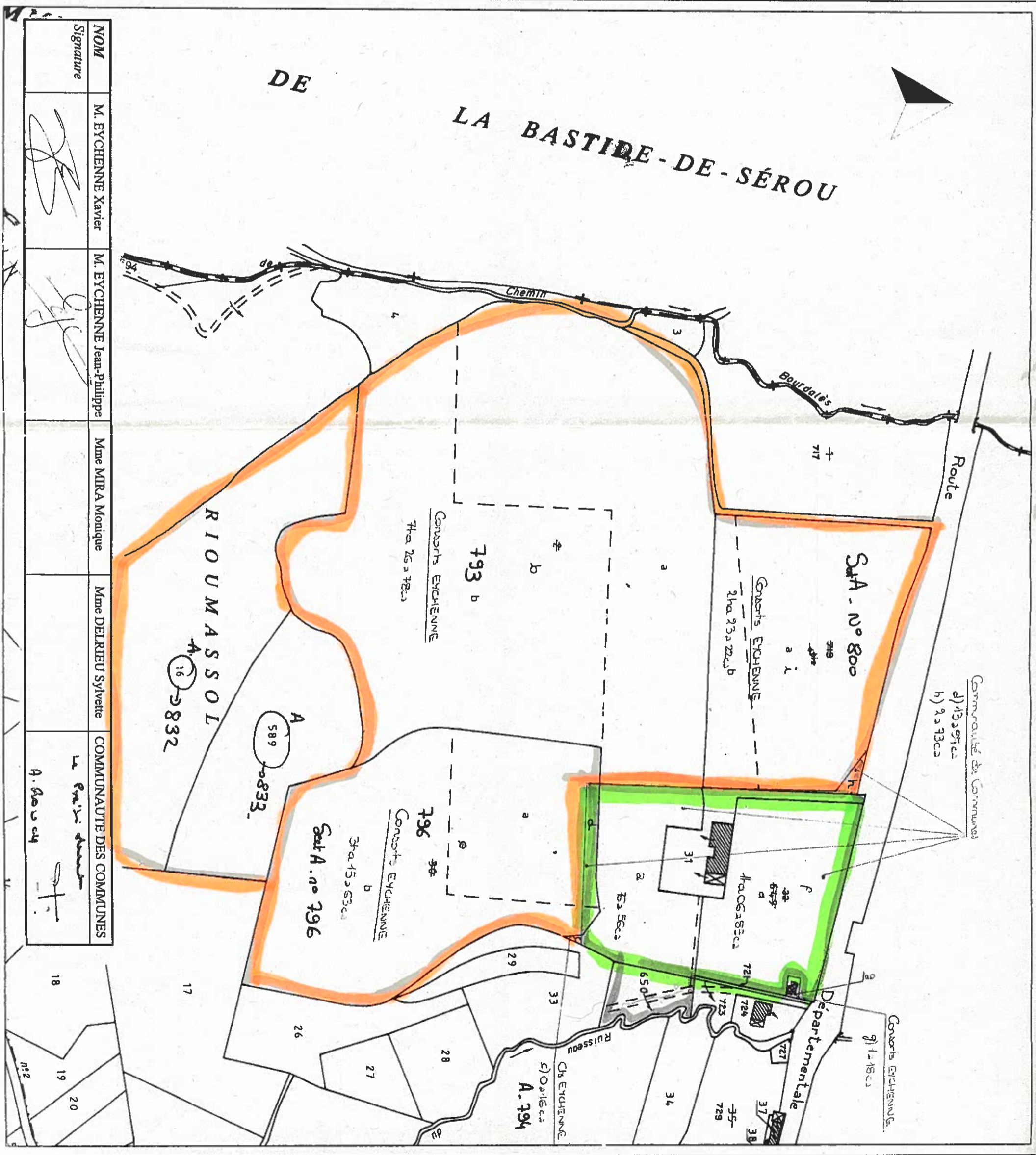
Numero d'ordre du document d'arpentage :
Numero d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :
09/11/2006

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés(3) a été établi (1) :
A - de présentes indications qui ont été fournies en bureau
B - En conformité d'un piquetage : Plan de bornage effectué sur le terrain.
C - De présentes indications qui ont été fournies en bureau
dresse le par le
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A le

Document d'arpentage dressé par M. JS RIVIERE
à : Geometre-Expert judiciaire
date : 08 / JANV / 2007
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité compétente, etc...)



NOM	M. EYCHENNE Xavier	M. EYCHENNE Jean-Philippe	Mme MIRA Monique	Mme DELRIEU Sylvette	COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
Signature					